

ASSOC. BIEN VIVRE A DOUCHY

41 Rue Paul Eluard

59282 DOUCHY LES MINES

COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023
Exemplaire Assemblée Générale

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 14

LARES CONSEIL MAISONS-ALFORT

1 B Avenue de Verdun

94700 MAISONS ALFORT

01.43.68.24.20

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	123 034	101 394	21 640	24 141	2 501	10.36
	Installations techniques Matériel et outillage	500 520	364 917	135 603	115 601	20 002	17.30
	Autres immobilisations corporelles	354 652	288 082	66 569	36 080	30 490	84.51
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes				12 000	12 000	100.00
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	978 205	754 393	223 812	187 821	35 991	19.16	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	306 832	109 582	197 250	239 962	42 712	17.80
	Autres créances	166 401		166 401	84 013	82 389	98.07
Valeurs mobilières de placement	40 364		40 364	39 836	528	1.33	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	726 994		726 994	781 699	54 705	7.00	
Charges constatées d'avance (3)	7 315		7 315	12 017	4 702	39.13	
Total III	1 247 906	109 582	1 138 324	1 157 527	19 203	1.66	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 226 111	863 975	1 362 136	1 345 348	16 788	1.25	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	469 131		469 131			
	Report à nouveau	259 497		213 901	45 595	21.32	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 295		45 595	50 890	111.61	
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	214 929		209 634	5 295	2.53		
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques	239 226		284 313	45 087	15.86	
	Provisions pour charges	146 147		137 528	8 619	6.27	
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	45 381			45 381		
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III	430 754		421 841	8 913	2.11	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	94 911		90	94 821	NS	
	Emprunts et dettes financières divers	117 452		120 808	3 356	2.78	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 544		210 267	59 723	28.40	
	Dettes fiscales et sociales	308 808		322 418	13 610	4.22	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	44 739		60 290	15 551	25.79	
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	716 453		713 873	2 580	0.36	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 362 136		1 345 348	16 788	1.25	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an716 453 713 873
94 821

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	1 870 370		1 746 062		124 308	7.12
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	23 037		18 667		4 370	23.41
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	364 411		193 103		171 308	88.71
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	1 502 708		1 388 494		114 214	8.23
Total I	3 760 526		3 346 326		414 200	12.38
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	1 264 862		1 131 639		133 222	11.77
Impôts, taxes et versements assimilés	107 068		90 031		17 036	18.92
Salaires et traitements	1 464 227		1 390 837		73 390	5.28
Charges sociales	523 425		480 428		42 997	8.95
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	56 700		45 398		11 302	24.89
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	109 582		26 756		82 827	309.57
Pour risques et charges : dotations aux provisions	183 446		235 071		51 625	21.96
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	4 200		17 986		13 786	76.65
Total II	3 713 510		3 418 146		295 364	8.64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	47 016		71 821		118 837	165.46
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	3 131		1 222		1 909	156.25
Reprises sur provisions et transferts de charges	528		3		525	NS
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	3 660		1 225		2 434	198.71
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	3 660		1 225		2 434	198.71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	50 676		70 595		121 271	171.78
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			25 000		25 000	100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII			25 000		25 000	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			25 000		25 000	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	3 764 186		3 372 551		391 635	11.61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	3 713 510		3 418 146		295 364	8.64
Solde intermédiaire	50 676		45 595		96 271	211.14
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	45 381				45 381	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	5 295		45 595		50 890	111.61

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Dérogations	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Tableau de variation des fonds propres	8
Tableau de variation des fonds dédiés	9
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Dépréciation des créances	11
Evaluation des valeurs mobilières de placement	11
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	11
Disponibilités en Euros	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
Charges à répartir sur plusieurs exercices	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	13
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 362 136.13 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 760 525.90 Euros et dégageant un excédent de 5 294.70 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Il est rappelé que l'Association BIEN VIVRE A DOUCHY a pour objet principal l'exploitation et la gestion d'une maison d'accueil et de retraite médicalisée pour personnes âgées, à Douchy-Les-Mines (Nord).

Ses recettes et dépenses sont réparties en trois sections tarifaires :

- la dépendance et l'hébergement, sous le contrôle du Conseil Départemental du Nord
- le soin, sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé.

Les dépenses liées à la dépendance sont financées pour partie par les résidents de la maison de retraite selon un tarif journalier fixé annuellement par le Conseil Départemental du Nord et pour le complément par une subvention du Département.

Les dépenses liées à l'hébergement sont financées par les résidents de la maison de retraite selon un tarif journalier fixé annuellement par le Conseil Départemental du Nord.

Les dépenses liées au soin sont financées par l'Agence Régionale de Santé.

L'Association a employé 48 salariés équivalents temps plein en 2023.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, du règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement ANC 2019-04 du 08 novembre 2019 modifié relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dérogations

Néant.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	123 034		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	437 684		62 836
Installations générales agencements aménagements divers	36 826		
Matériel de transport	28 270		15 490
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	247 701		26 365
Avances et acomptes	12 000		
TOTAL	885 514		104 691
TOTAL GENERAL	885 514		104 691

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			123 034	123 034
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			500 520	500 520
Installations générales agencements aménagements divers			36 826	36 826
Matériel de transport			43 760	43 760
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			274 066	274 066
Avances et acomptes	12 000			
TOTAL	12 000		978 205	978 205
TOTAL GENERAL	12 000		978 205	978 205

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Installations générales agencements aménagements constr.	98 893	2 501		101 394	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	322 083	42 834		364 917	
Installations générales agencements aménagements divers	21 947	1 451		23 398	
Matériel de transport	26 896	1 266		28 162	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	227 874	8 648		236 522	
TOTAL	697 693	56 700		754 393	
TOTAL GENERAL	697 693	56 700		754 393	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 501				
Instal.techniques matériel outillage indus.	42 834				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 451				
Matériel de transport	1 266				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 648				
TOTAL	56 700				
TOTAL GENERAL	56 700				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	469 131				469 131
Report à nouveau	213 901-	45 595-			259 497-
Excédent ou déficit de l'exercice	45 595-	45 595	5 295		5 295
TOTAL I	209 634		5 295		214 929

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes						45 381	45 381
Crédit A.R.S. - Q.V.T.						45 381	45 381
TOTAL						45 381	45 381

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	137 528	8 619			146 147
Autres provisions pour risques et charges	284 313	174 827	219 914		239 226
TOTAL	421 841	183 446	219 914		385 373

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	101 229	109 582	101 229		109 582
Autres provisions pour dépréciation	528		528		
TOTAL	101 758	109 582	101 758		109 582
TOTAL GENERAL	523 599	293 028	321 672		494 955
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		293 028	321 143	528	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	306 832	306 832	
Personnel et comptes rattachés	200	200	
Taxe sur la valeur ajoutée	92 051	92 051	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	29 703	29 703	
Débiteurs divers	44 447	44 447	
Charges constatées d'avance	7 315	7 315	
TOTAL	480 548	480 548	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	94 911	94 911		
Emprunts et dettes financières divers	117 452	117 452		
Fournisseurs et comptes rattachés	150 544	150 544		
Personnel et comptes rattachés	145 182	145 182		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	140 412	140 412		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 440	1 440		
Autres impôts taxes et assimilés	21 774	21 774		
Autres dettes	44 739	44 739		
TOTAL	716 453	716 453		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues, inchangées par rapport à l'exercice précédent, sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions		
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 15 ans
Installations techniques		
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur cours au 31 décembre 2023.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	8 2 1
Total	8 2 1

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	90
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 896
Dettes fiscales et sociales	220 541
Autres dettes	3 413
Total	255 940

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 315
Total	7 315

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	6
Employés	39
Total	48

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6.000,00 euros hors taxes (HT), décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6.000 euros HT
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière a été provisionné dans les comptes annuels pour la somme de 146.147 euros au 31/12/2023.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Hypothèses retenues pour l'évaluation :

- . Taux d'actualisation : 3,20 %.
- . Taux de revalorisation des salaires : 3,50 %
- . Taux de charges sociales patronales : 41 %
- . Taux de contribution employeur : 50 %
- . Droits conventionnels : Hospitalisation privée à but lucratif (CCU)
- . Turn-over : faible
- . Table de mortalité : INSEE 2022
- . Ventilation des départs à la retraite : 100 % départ volontaire, 0 % mise à la retraite par l'employeur
- . Âge de départ à la retraite : 65-67 ans (départ à taux plein).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Accroissements et allègements dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Autres :	
- Plus-value lente sur OPC	802
Total des accroissements	802
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour engagement I.F.C.	146 147
- pour risque de reprise excédent soin	137 528
Autres :	
- pour provisions sur créances clients douteuses	109 582
Total des allègements	393 257
Déficits reportables	28 123



FIDAXE

**ASSOCIATION BIEN VIVRE
A DOUCHY-LES-MINES
41, rue Paul Eluard
59282 DOUCHY-LES-MINES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**Siège Social : ZAC du beau pré – Le village 2800 – 62131 VERQUIN
Tél. : 03 21 52 88 33 – Port. : 06 19 49 00 75**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France
S.A.R.L. au capital de 3 000 € - R.C.S. ARRAS B 479 370 231



FIDAXE

ASSOCIATION BIEN VIVRE A
DOUCHY-LES-MINES
41, rue Paul Eluard
59282 DOUCHY-LES-MINES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames,

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association BIEN VIVRE A DOUCHY-LES-MINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Siège Social : ZAC du beau pré – Le village 2800 – 62131 VERQUIN
Tél. : 03 21 52 88 33 – Port. : 06 19 49 00 75

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille et membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France
S.A.R.L. au capital de 3 000 € - R.C.S. ARRAS B 479 370 231



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles produits, trésorerie, personnel, fournisseurs/achats en raison de l'importance de ces postes. Les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

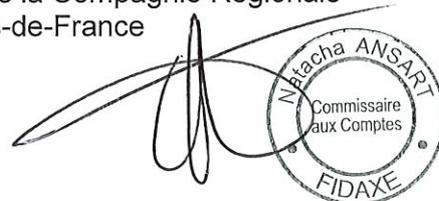
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Verquin, le 29 mai 2024

Natacha ANSART
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
Des Hauts-de-France



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 362 136.13 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 760 525.90 Euros et dégageant un excédent de 5 294.70 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Il est rappelé que l'Association BIEN VIVRE A DOUCHY a pour objet principal l'exploitation et la gestion d'une maison d'accueil et de retraite médicalisée pour personnes âgées, à Douchy-Les-Mines (Nord).

Ses recettes et dépenses sont réparties en trois sections tarifaires :

- la dépendance et l'hébergement, sous le contrôle du Conseil Départemental du Nord
- le soin, sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé.

Les dépenses liées à la dépendance sont financées pour partie par les résidents de la maison de retraite selon un tarif journalier fixé annuellement par le Conseil Départemental du Nord et pour le complément par une subvention du Département.

Les dépenses liées à l'hébergement sont financées par les résidents de la maison de retraite selon un tarif journalier fixé annuellement par le Conseil Départemental du Nord.

Les dépenses liées au soin sont financées par l'Agence Régionale de Santé.

L'Association a employé 48 salariés équivalents temps plein en 2023.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, du règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement ANC 2019-04 du 08 novembre 2019 modifié relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dérogations

Néant.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

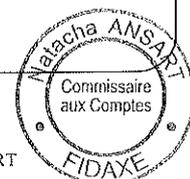
Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	123 034		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	437 684		62 836
Installations générales agencements aménagements divers	36 826		
Matériel de transport	28 270		15 490
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	247 701		26 365
Avances et acomptes	12 000		
TOTAL	885 514		104 691
TOTAL GENERAL	885 514		104 691

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			123 034	123 034
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			500 520	500 520
Installations générales agencements aménagements divers			36 826	36 826
Matériel de transport			43 760	43 760
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			274 066	274 066
Avances et acomptes	12 000			
TOTAL	12 000		978 205	978 205
TOTAL GENERAL	12 000		978 205	978 205

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.		98 893	2 501		101 394
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		322 083	42 834		364 917
Installations générales agencements aménagements divers		21 947	1 451		23 398
Matériel de transport		26 896	1 266		28 162
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		227 874	8 648		236 522
TOTAL		697 693	56 700		754 393
TOTAL GENERAL		697 693	56 700		754 393
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 501				
Instal.techniques matériel outillage indus.	42 834				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 451				
Matériel de transport	1 266				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 648				
TOTAL	56 700				
TOTAL GENERAL	56 700				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	469 131				469 131
Report à nouveau	213 901-	45 595-			259 497-
Excédent ou déficit de l'exercice	45 595-	45 595	5 295		5 295
TOTAL I	209 634		5 295		214 929

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes Crédit A.R.S. - Q.V.T.							45 381	45 381
TOTAL							45 381	45 381

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	137 528	8 619			146 147
Autres provisions pour risques et charges	284 313	174 827	219 914		239 226
TOTAL	421 841	183 446	219 914		385 373

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	101 229	109 582	101 229		109 582
Autres provisions pour dépréciation	528		528		
TOTAL	101 758	109 582	101 758		109 582
TOTAL GENERAL	523 599	293 028	321 672		494 955

Dont dotations et reprises d'exploitation financières		293 028	321 143	528	
--	--	---------	---------	-----	--

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	306 832	306 832	
Personnel et comptes rattachés	200	200	
Taxe sur la valeur ajoutée	92 051	92 051	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	29 703	29 703	
Débiteurs divers	44 447	44 447	
Charges constatées d'avance	7 315	7 315	
TOTAL	480 548	480 548	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	94 911	94 911		
Emprunts et dettes financières divers	117 452	117 452		
Fournisseurs et comptes rattachés	150 544	150 544		
Personnel et comptes rattachés	145 182	145 182		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	140 412	140 412		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 440	1 440		
Autres impôts taxes et assimilés	21 774	21 774		
Autres dettes	44 739	44 739		
TOTAL	716 453	716 453		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues, inchangées par rapport à l'exercice précédent, sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 15 ans
Agencements et aménagements		
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériels et outillages		
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur cours au 31 décembre 2023.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	821
Total	821

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	90
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 896
Dettes fiscales et sociales	220 541
Autres dettes	3 413
Total	255 940

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 315
Total	7 315

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	6
Employés	39
Total	48

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6.000,00 euros hors taxes (HT), décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6.000 euros HT
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

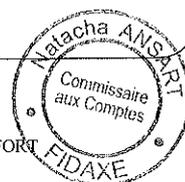
Engagement en matière de pensions et retraites

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière a été provisionné dans les comptes annuels pour la somme de 146.147 euros au 31/12/2023.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Hypothèses retenues pour l'évaluation :

- . Taux d'actualisation : 3,20 %.
- . Taux de revalorisation des salaires : 3,50 %
- . Taux de charges sociales patronales : 41 %
- . Taux de contribution employeur : 50 %
- . Droits conventionnels : Hospitalisation privée à but lucratif (CCU)
- . Turn-over : faible
- . Table de mortalité : INSEE 2022
- . Ventilation des départs à la retraite : 100 % départ volontaire, 0 % mise à la retraite par l'employeur
- . Âge de départ à la retraite : 65-67 ans (départ à taux plein).



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Accroissements et allègements dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Autres :	
-Plus-value lente sur OPC	802
Total des accroissements	802
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
-pour engagement I.F.C.	146 147
-pour risque de reprise excédent soin	137 528
Autres :	
-pour provisions sur créances clients douteuses	109 582
Total des allègements	393 257
Déficits reportables	28 123